

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1968)
Heft: 91

Artikel: Les Grands
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1008280>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le prix d'un journal

Les responsables du nouveau journal alémanique « Neue Presse » jouaient récemment à « Questionnez, on vous répondra » devant les clubs de publicité de Zürich et de Berne.

Les questions-réponses ont apporté quelques renseignements intéressants.

La préparation du numéro un a coûté 500 000 francs. C'est une agence de publicité qui a été chargée de trouver (c'est compris dans les 500 000 francs) le titre qui se vend, les caractères d'imprimerie qui se lisent, l'en-tête accrocheuse. Curieux ces éditeurs qui dépensent la grosse somme pour que des publicistes leur trouvent un titre ! Pourquoi donc engagent-ils des journalistes ?

Compte tenu des investissements, un numéro de douze pages, pour être rentable, devrait contenir quatre pages de publicité et être vendu à 100 000 exemplaires.

« Neue Presse » n'a atteint ni ce volume de publicité, ni cette extension du tirage. Pour l'instant, il coûte. Ses responsables comptent sur une période de lancement de plusieurs années. « Neue Presse », issue des œuvres du « Tagesanzeiger » et de la « National Zeitung », se dit capable de résister. Ses promoteurs admettent que le lancement représente un investissement de plusieurs millions. Ils affirment pouvoir aller jusqu'à 10 millions, si nécessaire.

Les millions ne suffisent pas à eux seuls : il faut une formule. D'après Peter Ubersax, son rédacteur en chef, « Neue Presse » ne peut satisfaire le lecteur qui désire être complètement informé, qui devra recourir à sa feuille traditionnelle (« Leibblatt »). « Neue Presse » prétend échapper au style boulevardier en consacrant deux pages quotidiennes aux questions culturelles. Toute « première » importante, où qu'elle ait lieu en Suisse, fait l'objet le lendemain d'une critique.

A l'origine « Neue Presse » était fier d'être l'un des seuls journaux qui sortent à midi ; mais pressé par la concurrence, il deviendra comme « Blick » un journal du matin.

Malgré les millions, malgré la « culture », il se cherche encore et cherche son public. Ce n'est pas étonnant à partir du moment où un journal n'est pas conçu comme un moyen d'expression, mais comme un produit commercial.

Le colloque d'Amiens

En France, les réformes scolaires ne sont pas débattues, bruyamment par les étudiants seuls, mais originellement par les enseignants eux-mêmes. Ce rôle est assumé notamment par l'Association pour l'expression de la recherche scientifique, dont Mendès-France fut un des fondateurs. Il y a plus d'une année, le colloque de Caen (novembre 1966) fut consacré à la réforme de l'université. Des thèses adoptées, que nous avons citées dans D.P., ont largement circulé ; les associations d'étudiants et de chercheurs s'en sont souvent inspirées, depuis, en Suisse aussi.

Cette année, à Amiens (début mars), le sujet était : « La formation des enseignants et la recherche en éducation ». Ce colloque eut l'originalité de grouper et d'unir des enseignants de tous les degrés : doyens, professeurs du supérieur, du secondaire, directeurs d'école normale, instituteurs.

Le fait, en lui-même, mérite d'être signalé. A quand, une pareille confrontation en Suisse romande ?

Nous aurons l'occasion de revenir sur les thèmes de ce débat. Pour cette note, deux brèves citations de deux interventions (« Le Monde », 17-18 mars).

M. Lichnerowicz, collègue de France :

« Notre pays est atteint d'un véritable délire notateur. Dans la plus grande partie du monde on note de 0 à 5 points entiers. Notre notation traditionnelle de 0 à 20, agrémentée de quarts de points est démentielle. Si aujourd'hui la décision était prise de noter de 0 à 5, un premier pas modeste mais efficace et simple serait fait dans la bonne voie : chaque maître ne serait plus conçu, ne se concevrait plus lui-même comme un mauvais ersatz de balance de précision ».

M. Bouilloche, ancien membre de l'éducation nationale, constate :

« ... la part dérisoire que l'éducation nationale affecte à la recherche concernant ses propres activités. Il a été dit et répété qu'une grande entreprise qui y consacrerait une fraction aussi minuscule de son budget irait inmanquablement à la faillite ».

Un groupe de citoyens radicaux réclame la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Nous publions ci-après le texte intégral de la pétition qui a été lancée par un groupe de citoyens radicaux :

« Attendu :

que l'usage et la manifestation des cultes doivent être laissés à l'appréciation de la conscience,

que ceux qui emploient les ministres doivent payer leurs services,

que les cultes étant libres dans notre République, il est manifestement illogique et illégal de faire payer à ceux qui n'ont recours qu'à un seul ou qui n'en veulent suivre aucun, des frais qui doivent tomber à la charge spéciale des croyants,

Attendu :

que le ministère du prêtre doit être un apostolat, et que l'apostolat ne peut s'exercer que par l'abnégation de soi-même,

que les traitements payés par l'Etat aux membres du clergé officiel donnent lieu à un abus qui doit enfin cesser,

Attendu :

que les journalistes, les écrivains et tous les propagateurs de lumières ne reçoivent aucune subvention de l'Etat,

Le Grand Conseil décrète :

1. Le budget des cultes est supprimé,
2. Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil un rapport et, s'il y a lieu, des propositions pour régler la position de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise,
3. Le présent décret sera soumis à l'approbation du peuple ».

Cette pétition date, il est vrai, de 1868, et fut soumise au Grand Conseil de Neuchâtel. Un ami libre-penseur l'a recherchée. Elle a son actualité du moins dans le canton de Vaud, où l'on a appris avec étonnement que la solution propre à corriger l'actuel et injuste statut des catholiques vaudois serait de mettre le traitement des prêtres à la charge de l'Etat, avec référence à l'échelle des traitements des fonctionnaires !

Geigy-Contraves

Le président du conseil d'administration de Geigy, M. Louis de Planta, a exposé devant les actionnaires quelques points de la politique de l'entreprise qu'il dirige.

Il a notamment exigé le maintien des facilités fiscales actuelles (qu'il nomme politique fiscale raisonnable) et un assouplissement des restrictions de main-d'œuvre. Il l'a fait sur un ton de chantage caractéristique. Nous citons d'après la « Tribune de Lausanne » :

« Le transfert de la production et aussi des laboratoires de recherche à l'étranger peut avoir des conséquences économiques pour la Suisse tout entière. Il s'agit de choisir entre la conservation de la direction effective du groupe à Bâle ou sa transformation progressive en une simple administration de holding. Dans ce dernier cas, les répercussions à longue échéance se traduiraient par une diminution des impôts versés en Suisse et une baisse des revenus, donc de l'épargne privée et des impôts privés. »

Joli texte pour illustrer une étude sur les groupes de pression.

En ce qui concerne la collaboration de l'entreprise avec d'autres maisons, on est surpris par les propos suivants. Nous citons, encore :

« L'entreprise est prête à collaborer dans des domaines particuliers avec d'autres maisons, dans la mesure où une telle collaboration favorise, à longue

échéance, l'emploi plus rationnel des moyens disponibles. M. S. Koechlin, directeur, a du reste rappelé l'effort entrepris en commun dans le domaine de l'électronique médicale par la filiale américaine de Geigy et Siemens. Le contrat porte sur la vente de certains appareils aux Etats-Unis. Depuis, des entretiens ont eu lieu en Suisse avec Contraves, afin d'étudier les possibilités industrielles données aux deux maisons dans ce même département. »

On voit sans peine que Contraves peut apporter son expérience dans la recherche électronique à Geigy. Mais en échange ? Contraves est, dans la holding Bührle, spécialisée dans la fabrication d'armement. Il serait étonnant qu'elle s'intéressât à l'électronique médicale et à l'amélioration de la santé humaine ; mais de la chimie à l'armement, le saut n'est pas grand. Il a été franchi partout depuis longtemps. Contraves s'intéresse-t-il aux armes chimiques ou cherche-t-il simplement à diversifier sa production et à développer son secteur civil ?

La direction de Geigy en a dit trop ou trop peu.

Les Grands

L'indice boursier de la Société de Banque suisse repose sur 64 sociétés anonymes. En fait, 18 sociétés, à elles seules, dominent la bourse. La S.B.S. récapitule en quelques chiffres révélateurs.

En 1967, 596 millions furent distribués par ces 64 sociétés.

La tranche du groupe Nestlé fait 90,8 millions. Avec les « quatre » de la chimie et les « quatre » grandes banques, soit avec 9 sociétés, on obtient le 50 % des dividendes distribués. Avec les 5 principales entreprises de l'industrie des métaux, avec les trois grandes compagnies d'assurance, avec Swissair, 18 sociétés versent les trois quarts des dividendes alloués.

Ce sont (à une exception près, von Roll) les entreprises qui figurent dans la liste des sociétés qui nous permettaient d'identifier quelques têtes de la classe dirigeante suisse. Un classement, par dividendes, donnerait donc des résultats identiques à ceux que nous avons obtenus.

La classe ouvrière suisse

Il arrive que, dans des exhortations diverses, on fasse appel à la classe ouvrière suisse, comme si elle était majoritaire et capable, par les voies démocratiques du suffrage, de prendre le pouvoir.

Mais dans les entreprises à caractère de fabrique, on compte deux travailleurs étrangers pour trois travailleurs suisses.

Il vaut donc la peine de donner les chiffres pour mieux faire comprendre ce qu'est la classe ouvrière « suisse » dont on regrette le sommeil civique :

Groupes économiques	Etrangers en % des personnes occupées	
	1960	1966
Alimentation	19,8	41,2
Spiritueux et autres boissons	10,6	27,9
Tabacs	19,1	39,5
Textiles	36,2	52,6
Habillement	42,8	63,2
Bois et liège	24,7	38,3
Papier	18,3	37,0
Arts graphiques	13,2	23,8
Cuir	31,7	51,3
Caoutchouc, matières plastiques	28,1	44,9
Industrie chimique	9,6	21,5
Terres et pierre	37,8	51,7
Métaux et machines	25,2	39,1
Horlogerie et bijouterie	7,6	24,5
Autres groupes économiques	12,2	24,5
Total	24,1	39,1

Ce n'est que dans la mesure où ils sont fortement syndicalisés que ces travailleurs étrangers peuvent peser sur la vie suisse.

Ici le syndicat apparaît comme l'indispensable courroie de transmission.